

## L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE AU MAROC

### Document n°1 : 50 ans de découpages régionaux au Maroc

“ ... On constate que l'analyse régionale depuis 1948 est allée en s'affinant quantitativement et qualitativement. Quantitativement on est passé de 8 à 20 régions avec une pointe exceptionnelle à 23 pour l'enquête agricole permanente de 1963 qui cherchait à isoler certaines régions de production (Essaouira sud, Basse Moulouya, plaine d'Oujda) pour des besoins statistiques. Hormis cette exception, le découpage atteint sa plus grande précision dans la période récente (découpage régional du Ministère de l'Intérieur de 1997).

Qualitativement, on est passé de termes très génériques dénommant des espaces avant tout physiques à des définitions mêlant le cadre naturel, l'influence des villes et les ensembles tribaux.

Il est assez révélateur que les géographes aient jusqu'à une date récente toujours classé les régions marocaines en allant du nord vers le sud puis vers l'est (frontière avec l'Algérie). On peut penser que cette toute puissance de l'orientation est un peu une déformation professionnelle. Mais n'a-t-on pas aussi raisonné inconsciemment à partir de la proximité de l'Europe qui conduisait les experts coloniaux à commencer leur classement par le Rif ?

Le Ministère de l'Intérieur adopte une numérotation des Provinces qui commence inversement par le Sud avec les nouvelles Provinces sahariennes, remonte par la région d'Agadir pour atteindre ensuite le Gharb et le cœur du pays pour finir par le Rif. Il y a une vision géopolitique tout à fait différente.... ”

Source : J.F Troin (sous la direction) : *Maroc, régions, pays, territoires*, Maisonneuve-Larose. 2002, 506 pages.

### Document n°2 : Le découpage en zones administratives et régions officielles : un processus continu depuis l'indépendance

“ (...) En 1997, le découpage régional reconnaît 16 Régions, 44 Provinces, 24 Préfectures et 10 Wilayas. En 1999, ce sont 16 Régions, 45 Provinces, 26 Préfectures et 10 Wilayas qui organisent le pays. Le nombre de communes a doublé (249 communes urbaines et 1298 communes rurales en 1999). Le maillage administratif est donc fin et hiérarchisé (...)

La définition de grands ensembles régionaux a été de fait réalisée par l'Etat marocain dès 1971 lorsque furent créées 7 régions économiques qui se veulent des cadres spatiaux pour la planification, des sortes de régions de programme. Il s'agit tout simplement d'un regroupement de Provinces et Préfectures de manière à constituer sept grandes régions, assez superficielles et ne disposant pas d'un pouvoir réel de décision et de gestion. C'est la région “ statistique ” ou encore la “ région économique prédéfinie ” qui apparaît ainsi chevauchant allègrement ensembles physiques et humains du territoire national.

Après une longue gestation un nouveau découpage de 16 régions est adopté et officialisé en 1997... Il ne s'agit plus de “ régions économiques ” comme par le passé, mais de véritables sous-ensembles de la nation, dotés de pouvoirs et devant constituer des relais de l'autorité centrale aussi bien que des espaces de gestion autonomisés, comme l'indiquent les textes constitutifs. Il y a donc là une nette évolution vers la régionalisation, voulue par le souverain lui-même et mise en application par le législateur et le Ministère de l'Intérieur ( ...).

Un regard sur la carte de ces 16 régions “ officielles ” révèle rapidement que le découpage et la consistance des diverses unités se sont notablement améliorés par rapport à 1971. Les nouvelles régions épousent davantage les réalités humaines et économiques de l'espace marocain par le fait qu'elles s'appuient assez souvent sur des ensembles géographiques depuis longtemps identifiés. Ces régions portent des appellations qui sont en relation avec les groupes humains qu'elles recouvrent : ainsi la Région 5 s'intitule-t-elle “ Gharb-Chrarda-Ben

Hssen ” ou encore la Région 10 associe-t-elle Rabat, Salé, Zemmour et Zaer. On note donc clairement la réapparition des noms de grandes tribus dans la définition et l'appellation des espaces régionaux.

Cependant, des déséquilibres spatiaux demeurent et surtout certaines de ces Régions, constituées par assemblage d'unités administratives préexistantes, peuvent ne pas tenir compte du fonctionnement de l'espace marocain. Ainsi le binôme urbain Fès-Meknès, à l'origine de nombreux échanges Est-Ouest, n'est-il pas identifié en tant que tel puisque sont définies côte à côte deux régions de Fès et Meknès, allongées vers le sud, comme l'étaient les Provinces de même nom en 1960.

La Région appelée Taza-Al Hoceima-Taounate peut apparaître comme composite, associant des villes et des sous-espaces échangeant entre eux. La région Marrakech-Tensift-Al Haouz englobe des territoires physiques et humains assez disparates et ne recoupe pas exactement l'orientation matérielle des flux de déplacement telle qu'on la constate sur le terrain.

Entre la vision de l'administrateur, du politique et celle du géographe, il peut y avoir, comme en bien des pays, quelques discordances. Il est vrai qu'il est difficile de tout concilier et que le législateur qui a fixé ces nouveaux contours régionaux a dû tenir compte des unités administratives préexistantes, qui lui était interdit de sectionner. Il a dû également aboutir à un certain équilibre des poids démographiques de chaque région, élément indispensable à une répartition équitable des équipements. Il a voulu enfin que la plupart de ces Régions –sauf trois d'entre elles : Fès-Boulemane, Meknès-Tafilalelt et Tadla-Azilal, toutes en position centrale- aient un accès à la mer, ce qui conduit à un étirement ou à des virgations des blocs régionaux. .... ”

Source : J.F Troin (sous la direction) : *Maroc, régions, pays, territoires*, Maisonneuve-Larose, 2002, 506 pages.

### **Document n°3 : Définition du “ pays ”.**

“ ...Le pays est une “ unité de vie ”, où la population a un fort sentiment d'appartenance à une même communauté de destin : c'est un territoire vécu, un bassin d'emploi ou d'activités, aussi bien une zone à vocation développement rural, qu'une “ agglomération ” avec ses différents prolongements et espaces satellites. Le pays comporte une dimension culturelle par son unité de relation...il est donc marqué par une dynamique venue de la base ou des élites locales. Si l'on applique au Maroc cette notion de “ pays ”, très en vogue en France pour délimiter des zones de développement, destinataires de contrats, d'aménagements, l'on peut en déceler rapidement quelques-uns. Le pays Zemmour, le pays d'Ouezzane, le pays de Sefrou correspondent assez bien à ces subdivisions sous-régionales, de petite taille, homogènes culturellement, à forte personnalité, disposant d'une bonne polarisation interne axée sur le réseau de souks ou de gros villages.... Entre la “ région ” large et étalée, et le “ pays ” aux dimensions réduites, convient-il de reconnaître des structures intermédiaires, homogènes et fonctionnelles.... ”

Source : J.F Troin (sous la direction) : *Maroc, régions, pays, territoires*, Maisonneuve-Larose, 2002, 506 pages.

#### **Document n°4 : L'organisation administrative du Maroc**

“ ... La révision constitutionnelle de 1996 consacre la Région comme collectivité locale, aux côtés des Préfectures, Provinces et Communes, subdivisions depuis longtemps effectives. Tirant ses origines des périodes précoloniales et coloniales, le découpage administratif du Maroc s'est surtout affiné de l'Indépendance à nos jours allant dans un sens de resserrement du maillage. On est passé de ce fait de 15 Provinces et 2 Préfectures en 1960 à 45 Provinces et 26 Préfectures aujourd'hui, d'où des unités administratives plus petites et plus homogènes. Regroupant plusieurs Préfectures mitoyennes, des Wilaya (on en compte 10 actuellement) sont en principe destinées à servir de cadre au développement à long terme des grandes agglomérations. Ce système de découpage du territoire est marqué par la hiérarchisation des échelons administratifs puisqu'au dessous de la Wilaya se situent la Province ou la Préfecture, puis les Cercles pour arriver enfin au Caïdat.

A tous ces niveaux, des agents d'autorité constituent les relais du gouvernement central au niveau local. Du haut de la pyramide à sa base, interviennent le Wali pour la Wilaya, le Gouverneur de la Province ou de la Préfecture, le Chef de cercle ou Super Caïd pour le Cercle et le Caïd pour l'arrondissement urbain ou la circonscription rurale. Dans l'exercice de leurs fonctions, ces agents sont assistés par des Khalifa et utilisent dans leurs relations avec la population les services des chioukhs et des morkadmine.

A part le cercle, simple unité administrative intermédiaire pour l'autorité locale, les niveaux supérieur (Province et Préfecture) et inférieur (Communes) constituent également des collectivités locales avec leurs organes élus (conseil Provincial ou préfectoral et conseil communal), leurs budgets et leurs prérogatives propres. En 2000, 160 cercles et 1547 communes (249 urbaines et 1248 rurales) composent la trame d'encadrement administratif. L'affinement de ce maillage se traduisant par la diminution de la taille des unités spatiales vise à la fois un meilleur encadrement et un renforcement de la capacité d'intervention des administrations, notamment en milieu rural.

Dans le secteur urbain existent des Municipalités élues, les grandes villes étant découpées et administrées par plusieurs Municipalités. Ces structures locales élues doivent cependant compter avec la tutelle du Ministère de l'Intérieur représenté par le Gouverneur. Ce pouvoir bi-polaire ou bi-directionnel est parfois à l'origine des tensions et d'abus que le nouveau concept d'autorité, état d'esprit plus que loi, en vigueur depuis l'avènement du Roi Mohammed VI (juillet 1999) essaie de réguler.

Nouvelle venue dans ce système, la Région institutionnelle mise en place comme première division du territoire national par la dernière révision de la constitution interpelle toute réflexion sur la région géographique. Avec un Président à sa tête, le Conseil régional élu est chargé de gérer démocratiquement les affaires de la Région. Les gouverneurs exécutent les délibérations de ces assemblées tout en représentant l'Etat, veillent à l'exécution des lois et des décisions du Gouvernement. Le pays a été découpé en 16 Régions.... ”

Source : J.F Troin (sous la direction) : *Maroc, régions, pays, territoires*, Maisonneuve-Larose. 2002, 506 pages.

**Tableau n°1 : le découpage régional du Maroc (1997)**

REGIONS		PROVINCES		PREFECTURES	
1	Oued Eddahab-Lagouira	1	Oued eddahab		
2	Laayoune-Boujdour	1	Boujdour	1	Laayoune
3	Guelmim- Essmara	5	Assa-Zag Es-Semara Guelmim Tan-Tan Tata		
4	Souss-Massa-Draa	2	Ouarzazate Zagora Taroudannt Chtouka-Ait Baha Tiznit	2	Agadir-ida-Ou-Tanane Inezgane-Ait Melloul
5	Gharb-Cherarda-Beni Hssen	2	Kenitra Sidi Kacem		
6	Chaouia-Ouardigha	3	Benslimane Khouribga Settat		
7	Marrakech-Tensift-El Haouz	4	Kelaat Sraghna Essaouira Chichaoua El Haouz	3	Marrakech-medina Marrakech-Menara Sidi Youssef Ben Ali
8	L'Oriental	6	Oujda-Angad Berkane Taourirt Figuig Jerada Nador		
9	Grand Casablanca			9	Casablanca-Anfa Casablanca-Hay Hassani Ain Sebaa- Hay Mohammedi Sidi O. Moulay Rachid Sidi El Bernoussi-Zenata El Fida-Derb Soltane Mechouar Mohammédia
10	Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	1	Khemisset	4	Rabat Salé Sala Jadida (créée en 1999) Skhirat-Temara
11	Doukkala-Abda	2	El Jadida Safi		
12	Tadla-Azilal	2	Beni Mellal Azilal		
13	Meknès-Tafilalet	4	El Hajeb Ifrane Errachidia Khénifra	2	Al Ismailia Meknès – Al Menzeh
14	Fès- Boulemane	2	Boulemane Sefrou	3	Fès el Jdid-Dar Dbidegh Fès Medina Zouagha-Moulay Yacoub
15	Taza-Al Hoceima-Taounate	3	Al Hoceima Taounate Taza		
16	Tanger-Tétouan	2	Chefchaouen Larache	3	Fahs-Bni Makada Tanger-Asilah Tétouan

**Tableau n° 2 : LA POPULATION PAR REGION AU MAROC EN 1994**

<i>Région</i>	<i>Population</i>	<i>Nombre de ménages</i>	<i>Superficie km<sup>2</sup></i>
Chaouia-Ouardigha	1 579 900	254 726	16 889,00
Doukkala-Abda	1 822 594	306 159	12 373,95
Fes-Boulemane	1 331 536	236 163	21 257,00
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	1 650 317	263 307	8 716,50
Grand Casablanca	3 086 250	564 550	869,40
Guelmin-Essmara	393 318	64 743	134 042,41
Laayoune-Boujdour- Sakia El Hamra	175 669	33 113	81 413,00
L'Oriental	1 837 755	313 818	83 145,00
Marrakech-Tensift-Al Haouz	2 755 263	458 459	31 963,04
Meknes-Tafilalet	1 991 688	348 785	79 333,50
Ouad Eddahab	37 159	7 393	142 865,00
Rabat-Sale- Zemmour-Zaer	2 016 955	376 807	9 600,00
Souss-Massa-Draa	2 661 273	439 681	70 426,50
Tadla-Azilal	1 346 764	216 129	16 995,00
Tanger-Tetouan	2 056 495	371 302	11 302,32
Taza-Al Hoceima- Taounate	1 708 932	266 269	23 455,00

Source : RGPH 1994.